

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 26 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 V.395 Vœu relatif à la nomination d'un lieu ou d'un équipement en hommage à Johnny Hallyday

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le décès de Jean-Philippe SMET, alias Johnny HALLYDAY, le 6 décembre 2017

Considérant l'universalité de cet artiste, connu par toutes les Françaises et tous les Français depuis plus de 55 ans ;

Considérant la longévité de sa carrière, l'immense étendue de son répertoire, sa faculté à transcender les générations et à rassembler toutes les catégories de Françaises et de Français autour de ses chansons ;

Considérant la diversité de ses collaborations, de Barbara à Françoise Sagan, Michel Berger et Jean-Jacques Goldman, ou encore Jean-Luc Godard et Costa-Gavras qui l'ont fait jouer au cinéma ,

Considérant que Paris n'oublie pas sa participation à l'hommage aux victimes du terrorisme place de la République, le 10 janvier 2016

Considérant que les Parisiennes et les Parisiens ont suivi son parcours avec un intérêt particulier, l'applaudissant dans les salles les plus intimes comme dans les grands espaces du Champ-deMars, et que ses concerts dans la capitale restent parmi les plus mémorables de ses tournées ;

Sur proposition de la Maire de Paris et de l'exécutif municipal,

Le Conseil de Paris émet le vœu:

qu'un lieu ou un équipement public de la Ville de Paris soit dénommé en hommage à Johnny HALLYDAY.